

**DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
ET DE LA SÉCURITÉ**
SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Gap, le 22 février 2017

28, Rue Saint-Arey
05011 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accompagnement des victimes d'actes de terrorisme

Les victimes d'actes de terrorisme, leurs conjoints et leurs enfants ainsi que leurs veuves bénéficient d'un accompagnement des services de l'État et des organismes ayant reçu délégation de service public.

Inscrites sur la liste unique des victimes (LUV) ou le tableau unique pour les victimes d'actes de terrorisme survenus à l'étranger ou bénéficiaires du Fonds de Garantie des Victimes des Actes de Terrorisme, ces personnes sont reconnues ressortissantes de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG).

Elles peuvent solliciter, à tout moment, les services départementaux de l'ONACVG présents dans chaque département pour aide, information et démarches les concernant.

Les personnes n'ayant pas encore fait de démarches de reconnaissance peuvent aussi contacter le service départemental de l'ONACVG qui les orientera et, éventuellement, les assistera auprès des organismes compétents.

Ainsi, les personnes résidant dans le département des Hautes-Alpes peuvent contacter :

Service départemental de l'ONACVG des Hautes-Alpes
28 rue Saint Arey
BP 80100
05011 Gap

Téléphone : **04-92-51-32-67**
Courriel : sd05@onacvg.fr